

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

13/10/22  
N° 08

**DATE DE CONVOCATION :**

7 OCTOBRE 2022

**DATE D’AFFICHAGE :**

7 OCTOBRE 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,

Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER

Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON

Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON

Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET

Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE

**Secrétaire :** Alain GALLET

**OBJET :** Convention entre les communes de Marolles-les-Braults, Avesnes-en-Saosnois, Moncé-en-Saosnois, Saint-Vincent-des-Prés, Commerveil et GRDF relative au raccordement de l’unité de production de biométhane située à Marolles-les-Braults

L’unité de production de biométhane installée sur la Commune se développe et souhaite injecter le biométhane produit dans le réseau de distribution de gaz naturel qui relie Mamers à Bellême.

Pour ce faire, ce projet nécessite la réalisation d’un réseau de raccordement entre les communes de Marolles-les-Braults et Commerveil.

Les Communes d’Avesnes-en-Saosnois, Moncé-en-Saosnois, Saint-Vincent-des-Prés et Commerveil ne disposant pas d’un service public de distribution de gaz naturel sur leur territoire, il est envisagé d’inclure les ouvrages dans le périmètre des biens de la concession de Marolles-les-Braults.

Il convient donc de définir les conditions de rattachement des ouvrages de raccordement de réseau établis sur les communes d’Avesnes-en-Saosnois, Moncé-en-Saosnois, Saint-Vincent-des-Prés et Commerveil au réseau de distribution publique de gaz naturel de la Commune de Marolles-les-Braults

Il s'agit pour la commune de Marolles-les-Braults, en tant qu'autorité concédante, de consentir à l'établissement d'ouvrages de sa concession au-delà du périmètre géographique de la concession communale accordée à son concessionnaire GRDF.

À cette fin, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au rattachement d'ouvrages entre les communes concernées et GRDF.

Cette convention est conclue pour la durée restante du traité de concession liant GRDF et la Commune de Marolles-les-Braults.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** à l'unanimité des membres présents et représentés Monsieur le Maire à signer la convention présentée en séance.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le treize octobre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,  
Maire,